

CA-19-20

PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mercredi, 5 juin 2019 16 h 45

Grande loge Centre de congrès et d'expositions de Lévis

Présences: M^{me} Julie Caron, présidente, CS de la Région-de-Sherbrooke

M. Richard Coulombe, 1er vice-président, CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles

(au téléphone, en partie)

M. Normand Lacasse, 2e vice-président, CS des Découvreurs

M. Alexandre Marion, trésorier, CS des Monts-et-Marées

M^{me} Nicole Breault, administratrice, CS Marie-Victorin

M^{me} Yanik Arbour, administratrice, CS de Saint-Hyacinthe

M. Nick St-Pierre, administrateur, CS du Pays-des-Bleuets

M^{me} Louise Dionne, directrice générale, TRÉAQFP

M. François Grenon, directeur général, TRÉAQFP

M^{me} Hélène Leduc, agente de développement FP-FGBE, TRÉAQ*FP*

M^{me} Geneviève Talbot, agente de développement FGA et responsable des

communications. TRÉAQFP

59.01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (DÉCISION)

M. Normand Lacasse demande d'ajouter le point d'information 59.05.1 – Cadres d'évaluation en FP.

Résolution 59-01-368

Il est proposé par M. Normand Lacasse, appuyé par M. Alexandre Marion, que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 59.05.1 : Cadres d'évaluation en FP.

59.02 PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) (INFORMATION)

59.02.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS 18-19 ET FAITS SAILLANTS (QUI DIT QUOI)

Mmes Hélène Leduc et Geneviève Talbot rappellent sommairement les grands thèmes présentés par chacun des membres du conseil d'administration lors de l'AGA.

59.02.2 ÉTAT DE SITUATION DES MISES EN CANDIDATURES ET ÉLECTIONS

La lettre de fin de dépôt des mises en candidature a été envoyée dans le réseau selon les délais prescrits. Mme Luce Quévillon de la Commission scolaire Pierre-Neveu occupera pendant un an un poste d'administratrice, laissé vacant par l'accession de Mme Arbour à la vice-présidence. À moins d'une défection, M. Normand Lacasse accèdera à la présidence et M. Nick St-Pierre et Mme Nicole Breault accéderont aux postes d'administrateurs pour une durée de deux ans.

59.02.3 MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

M. Richard Coulombe présentera les modifications aux règlements généraux et en expliquera le contexte. Il faut que les 2/3 des membres présents ayant droit de vote acceptent. Il faut s'assurer que les cartons soient levés pour valider le droit de vote. Aussi, il fera le lien avec le changement de la TRÉAQFP vers TRÉAQ qui retirera également « commissions scolaires » de son nom légal afin d'harmoniser les règlements généraux, la nouvelle image et les lettres patentes. La Table des responsables de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec (TRÉAQFP) deviendra donc la Table des responsables de l'éducation des adultes du Québec (TRÉAQ). (Suivi)

59.03 COLLOQUE

59.03.1 DÉROULEMENT ET QUESTIONS DU CONSEIL (INFORMATION)

Mme Hélène Leduc rappelle le programme du colloque.

59.03.2 RECONNAISSANCE HONNEUR AU MÉRITE (INFORMATION)

Mme Yanik Arbour informe les membres du conseil d'administration que le jury n'a reçu que trois candidatures en 18-19. Il se questionne sur la pertinence de ce concours et sur l'intérêt qu'il suscite parmi nos membres.

Cette année, lors du choix des lauréats, le jury a rencontré un problème avec le cahier de mise en candidatures. Un des critères de sélection était que le récipiendaire devait être membre des deux organisations (TRÉAQ et CPFGPE). Ce qui a rendu la tâche ardue pour le comité et la sélection difficile.

Mme Arbour recommande que le comité colloque revoit les critères du formulaire de mise en candidature. L'appartenance à l'une ou l'autre des organisations ne devrait pas servir à discriminer les candidatures reçues. (Suivi)

On souligne l'esthétisme des trophées remis.

Enfin, Mme Arbour mentionne que les documents remis aux récipiendaires de même que les lettres de remerciements en lien avec le colloque conjoint ou avec le concours reconnaissance Honneur au mérite devraient être signés par les deux coprésidences du comité colloque.

59.03.3 LUNCH POST MORTEM COLLOQUE (INFORMATION)

On confirme les présences.

59.03.4 APPEL D'OFFRES POUR TROUVER UNE FIRME POUR LE COLLOQUE 2020 (DÉCISION)

Cette décision est reportée au conseil d'administration du 14 juin afin de vivre le colloque conjoint en entier et ainsi pouvoir observer le travail d'AGORA OPUS3 lors de cette édition et aussi, d'échanger avec notre partenaire lors du dîner post mortem. Les membres du conseil d'administration demandent de documenter les insatisfactions vécues depuis deux ans. Ils veulent aussi parler avec l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) à ce sujet.

Mme Geneviève Talbot rappelle que si la TRÉAQ décide de rompre le lien d'affaires avec AGORA OPUS 3, il faudrait le faire par écrit avant le 30 novembre.

59.04 COMMUNICATIONS

59.04.1 DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ POUR L'ANNONCE DE LA NOUVELLE IMAGE ET LE LANCEMENT DU NOUVEAU SITE INTERNET (INFORMATION)

Le lancement aura lieu à 7 h le vendredi 7 juin, quinze minutes avant le début de l'AGA. Étant donné le nombre élevé de personnes inscrites à l'AGA de la TRÉAQFP, nous avons décidé d'ouvrir les murs de la salle Charny à la salle adjacente (salle Saint-Étienne), ce qui représentera une capacité d'accueil maximale de 150 personnes.

Une invitation officielle a été envoyée à tous nos partenaires par courriel le 13 mai.

Au début du lancement, M. Normand Lacasse présentera une courte vidéo illustrant la démarche qui a mené à notre nouvelle identité graphique et à notre signature. Ensuite, il poursuivra ses explications à partir d'un support visuel (quatre diapositives PowerPoint). Par la suite, Mme Geneviève Talbot présentera le nouveau site Web et insistera sur la nouvelle URL (treaq.ca), sur la page du conseil d'administration et du comité de coordination ainsi que sur les nouvelles adresses dans la page : « Nous joindre ».

M. Lacasse terminera le lancement avec la présentation rapide de nos nouvelles pages sur les médias sociaux et invitera les gens à s'y abonner.

À la suite du lancement de la nouvelle image, advenant le cas où des gens nous interrogent pour connaître les raisons qui ont motivé le choix du retrait des lettres « FP », la réponse harmonisée devrait être : « Les lettres ÉA pour éducation des adultes représentent désormais l'apprenant adulte dans son sens large et incluent la formation générale des adultes (FGA), la formation professionnelle (FP) et la formation de base en entreprise (FBE). La TRÉAQ reflète l'image générale. L'acronyme se prononce bien, comme un nom en soit. Les déclinaisons du logo feront vivre les différents secteurs de formation.

Mme Talbot mentionne la contribution de la commission scolaire de M. Alain Bouchard (Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île) pour l'impression des outils promotionnels et informe les membres qu'une lettre de remerciements lui a été envoyée au nom de la TRÉAQ.

59.05 DIVERS

59.05.1 CADRES D'ÉVALUATION EN FORMATION PROFESSIONNELLE (INFORMATION)

Lors du dernier comité mixte FP, M. Nick Saint-Pierre souligne que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) s'est adressé au réseau parce qu'il n'a plus le temps de faire les cadres d'évaluation en FP. Celui-ci souhaite collaborer avec le réseau pour faire ce travail. Mme Louise Dionne et M. François Grenon ont rencontré M. François Vézina-Roy et Mme Chantal Lemay de la Direction de la formation professionnelle pour obtenir plus d'informations sur le mandat. Au total, le MEES aurait le développement de onze cadres à confier, environ. Il recherche un intermédiaire pour jouer un rôle de coordination. Le MEES a évoqué qu'un montant de 10 000 \$/cadre pourrait être versé.

Les membres sont d'avis qu'il s'agit d'un dossier à explorer parce que ce serait un beau créneau d'expertise à développer. Une collaboration avec BIM est à réfléchir, car il s'agit d'un partenaire majeur.

Différentes hypothèses sont soulevées : engager une ressource supplémentaire, mettre en place un processus de consultation avec les agents de liaison déjà coordonnés par la TRÉAQ.

Ce point sera ramené en conseil d'administration dès que les informations complémentaires de la part du MEES seront obtenues.

59.06 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (DÉCISION)

Résolution 59-06-369

Il est proposé par M. Alexandre Marion, appuyé par M^{me} Nicole Breault, que la levée de l'assemblée soit adoptée.

M^{me} Julie Caron Présidente

Directrice générale